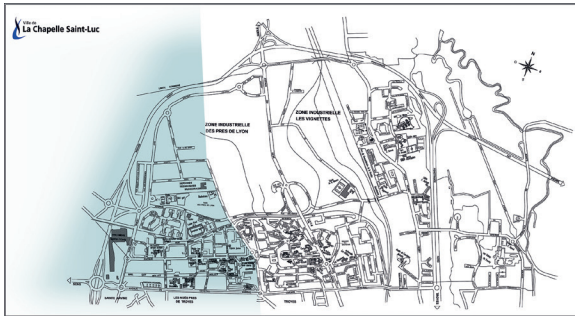




Conseil Citoyen Chapelain
ccchantereigneouest@gmail.com

Service démocratie locale
4^e étage, 44 avenue Jean Moulin
10600 La Chapelle Saint-Luc
Mme Squive Christine
Tél. 03 25 71 63 27

Hôtel de Ville
rue du Maréchal Leclerc BP 82
10602 La Chapelle Saint-Luc CEDEX
Tél. 03 25 71 34 34



SECTEUR OUEST

Donnez vie à vos idées!



Conception : F. Bécard - Service communication - Ville de La Chapelle Saint-Luc - Ne pas teler sur la voie publique - IPNS

**A G I R
ENSEMBLE
pour notre
QUARTIER!**

**Conseil
Citoyen**
chapelain

CHANTEIREIGNE
OUEST



Conseil Citoyen

chapelain

Qu'est ce que c'est ?

PRÉAMBULE:

Le Conseil Citoyen est composé d'habitants du quartier, de membres d'associations et d'acteurs locaux. Son existence permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

**A G I R
ENSEMBLE
pour notre
QUARTIER!**

EDITO

«Faire partie du Conseil Citoyen, c'est s'impliquer, aux côtés d'autres habitants, de la municipalité et des associations dans le but de faire évoluer collectivement son quartier.

Le Conseil Citoyen est autonome, il définit lui-même les sujets qu'il souhaite aborder à son rythme. Il travaille sur ses propres propositions qu'il soumet au conseil municipal.

Il peut aussi donner son avis sur des projets proposés par la municipalité et se donner la possibilité d'être associé dès leur élaboration.»

Olivier GIRARDIN, maire.

Pour quoi faire ?

Les actions du Conseil Citoyen...

Vous pourrez :

- favoriser l'expression des habitants, associer ceux que l'on entend le moins, afin de prendre en compte les points de vue de chacun, inciter au dialogue ;
- proposer, soutenir et mettre en place des actions / projets de façon autonome, afin de permettre aux habitants de s'investir dans le quartier ;
- travailler avec les autres structures participatives (Conseil Municipal Jeunes, Comité Citoyen Jeunes, comité des usagers de l'Aqualuc...)
- soulever des questions spécifiques, les approfondir ;
- être consulté et donner votre avis sur des dossiers liés au cadre de vie, soumis par la municipalité, dans le cadre de la Politique de la Ville et apporter une critique constructive.

Mes engagements

Les principes du Conseil Citoyen...

En tant que membre du Conseil Citoyen, il est important :

- de se montrer motivé ;
- de pouvoir se rendre disponible pour participer aux réunions ;
- de pouvoir travailler en groupe ;
- de respecter la charte d'engagement et le règlement intérieur.

Comment ?

Pour devenir membre du Conseil Citoyen...

... Vous devez habiter le secteur ouest, avoir au moins 16 ans et vous inscrire en tant que volontaire :

- par le biais du coupon ci-dessous
- ou en ligne sur le site Internet de la ville : www.ville-la-chapelle-st-luc.fr
- ou en contactant directement le Conseil Citoyen Chantereigne ouest : ccchantereigneouest@gmail.com

Les membres s'impliquent pour une durée de un à trois ans. Deux collèges constituent le conseil citoyen : un collège « Habitants » et un collège « Acteurs locaux ».



**J' A G I S
pour mon
QUARTIER** Faites acte de candidature pour devenir membre du Conseil Citoyen!

Vous habitez le secteur ouest et vous êtes âgé(e) de 16 ans et plus ? Alors complétez et envoyez ou déposez ce coupon-réponse à l'intention du service démocratie locale, à la mairie (rue du Maréchal Leclerc).

Nom :
Prénom :
Âge :
Adresse :
.....
E-mail :
N° tél. :